INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

# DECISION N° 2023 - S - 03

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

**VU** le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

**VU** l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

**VU** l'arrêté interministériel du 2 août 2019 du Ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation affectant Madame Patricia CARISTAN auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de secrétaire générale,

**DECIDE**

**- ARTICLE UNIQUE -**

A compter du 16 janvier 2023, délégation permanente est donnée à Madame Patricia CARISTAN, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances, à l'exception des courriers destinés aux parlementaires, aux présidents des conseils généraux et régionaux et aux ministres ou directeurs de cabinet.

Fait à Montreuil, le 16 janvier 2023

La Directrice de l'INAO,

Carole Ly

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr